Rapport du Président

Commission permanente
vendredi 5 juillet 2024
N° CP-2024-6-1-3
N° applicatif 8961

1 ère **Commission**
Commission Service public alsacien et transformation de l'action publique en lien avec les habitants

Direction
Direction de l'innovation et de la transformation publiques

OKOTE, OUTIL DE MECENAT ET DE COOPERATIONS TERRITORIALES - FEUILLE DE ROUTE 2024

Résumé : Le présent rapport a pour objet de présenter l'évaluation du dispositif OKOTE expérimenté depuis 2021 à l'échelle alsacienne et de proposer ses modalités de développement. L'ambition de ce dispositif est de promouvoir des co-financements innovants et de soutenir des projets en territoires, décidés en Commissions territoriales.
Il est ainsi proposé à la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace d'attribuer une subvention à France Active Alsace, en charge de la gestion de la plateforme numérique et de l'animation du réseau de coopération. De plus, il est proposé d'approuver les termes de la convention partenariale et financière à conclure entre Alsace Active et la Collectivité européenne d'Alsace pour permettre l'attribution d'une subvention d'investissement (55 000€) et d'une subvention de fonctionnement (87 000€) pour la mise en œuvre de ce dispositif.

I. Rappel du contexte

Par délibération n° CP-2021-8-1-4 du 20 septembre 2021, la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace avait adopté l'expérimentation, pour 3 ans, d'un dispositif innovant de partenariat en territoires « OKOTE », intégré au service public alsacien. Ce dispositif permet à la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) de promouvoir le co-financement privé/public/citoyen pour soutenir des projets engagés et innovants à impact social et sociétal fort.

Okoté a permis d'engager de nouvelles coopérations territoriales permettant l'alliance entre les citoyens, des associations, des entreprises et les collectivités locales pour des territoires plus inclusifs.

En effet, cet engagement collectif se traduit notamment à travers une nouvelle logique de cofinancement, en activant conjointement les trois sources de financement : habitants, entreprises, collectivités sur le principe de l'effet démultiplicateur de 1€ citoyen = 1€ entreprise = 1€ collectivités. La combinaison des trois sources de financement génèrerait un véritable effet levier sur les montants levés.

Enfin, les critères des projets qui peuvent bénéficier du dispositif Okoté sont : territoire (localisation et impact en Alsace), innovant ou transformateur pour le territoire, engagement (caractère d'intérêt général), nouveauté (projet ou structure en émergence).

II. Bilan des 3 années d'expérimentation à l'échelle alsacienne

- **Repérage et identification des potentiels projet**

Afin d'identifier les projets d'innovation sociale en Alsace, diverses actions ont été mises en œuvre. Chaque mois est organisée une réunion d'information collective afin de présenter le dispositif d'accompagnement aux structures, **229 participants** y ont assisté de septembre 2021 à décembre 2023.

Suite à cette présentation, **106 d'entre eux ont répondu à l'appel à manifestation d'intérêt**, ouvert en permanence sur la plateforme alsace.okote.fr. L'équipe OKOTE a procédé à l'étude de leurs dossiers puis les a reçus individuellement afin de vérifier les critères et les besoins des projets. Si ces derniers ne répondent pas aux critères Okoté, les opérateurs sont orientés vers d'autres acteurs de l'accompagnement.

Parallèlement, des partenariats ont été développés afin de faire connaître le dispositif OKOTE auprès des associations. Ont ainsi été mobilisés les collectivités, les acteurs de l'accompagnement associatif (Alsace Mouvement Associations, Maisons des associations locales…), des partenaires bancaires et des entreprises.

Enfin, France Active Alsace et la Collectivité européenne d'Alsace ont organisé 5 ateliers d'animation territoriale, format « afterwork » à Strasbourg, Haguenau, Saverne et à Kingersheim sur cette période de trois ans. Ces ateliers ont réuni plus de 270 participants autour de 30 projets.

- **Accompagnement des projets**

Entre septembre 2021 et décembre 2023, **51 structures** de l'économie sociale et solidaire ont été accompagnées. Cet accompagnement doit leur permettre de développer leurs compétences afin de conduire leur campagne de financement participatif, de communiquer autour de leur projet, de développer leur culture partenariale avec les acteurs publics et privés et de renforcer leur usage du numérique.

Cet accompagnement se décline en temps collectif et en suivi individuel, assuré par France Active Alsace qui peut s'appuyer sur un réseau de bénévoles experts : les agences de communication CITEASEN, INFRA, MAGELLAN et INFUSE CONSEIL.

Parmi les projets accompagnés, 32 structures ont d'ores et déjà lancé leur campagne de financement participatif, 19 d'entre elles ont bénéficié du soutien financier de la CeA.
10 structures sont en cours de finalisation (lancement en 2024).

31 structures ont mené leur campagne avec succès (atteinte d'à minima 75% de l'objectif citoyen pour débloquer les fonds).

Ces campagnes ont mobilisé, à ce jour, **115 entreprises locales** et **2083 citoyens**, et ont permis de collecter **461 428 €** (toutes contributions cumulées) pour les projets

d'innovation sociale, démontrant l'effet levier et l'implication citoyenne que permet OKOTE en Alsace.

Les projets retenus proposent une diversité d'actions autour de thématiques telles que la transition écologique (Ecovie, les Beaux Déchets…), l'éducation et l'accompagnement des jeunes (Musiké, Eloqu'en SIM…), l'insertion professionnelle (Sapocycle, Loulacouche), la lutte contre précarité et l'isolement de public dit fragile (Mamies Gâteaux, la Fabrique en Rose…), la culture en milieu rural (le Collectif des possibles).

L'ensemble des territoires alsaciens a été couvert, 24 projets ont été présentés en amont de leur campagne en commissions territoriales.

Enfin, la démarche Okoté a généré de nombreux impacts positifs pour les projets, au-delà du financement : partenariat renouvelé entreprises et associations (ex : Passion Automobile / Garage Solidaire.), renforcement de la stratégie de communication (ex : Loulacouche), mobilisation de nouveaux bénévoles (ex : (Re)Dessine-moi un jardin), connexion à des acteurs locaux avec l'appui des élus et des services de la CeA (ex : Ecovie), ouverture sur de nouveaux marchés entrepreneuriaux (ex : Stamtish).

- **Une démarche d'innovation alsacienne reconnue**

En partenariat avec la Collectivité européenne d'Alsace, de nombreuses actions de communication ont été réalisées pour faire rayonner le dispositif en Alsace (article dans la presse locale, magazine « Toute l'Alsace » …).

De plus, l'innovation sociale portée par Okoté a été récompensée à plusieurs reprises ces derniers mois.

La Collectivité européenne d'Alsace a ainsi reçu le Prix Territoria d'argent « Attractivité territoriale », le 15 novembre 2022, pour ce dispositif qu'elle soutient fortement.

France Active Alsace a obtenu cinq autres récompenses pour Okoté :
- le trophée de la responsabilité sociétale des entreprises « coup de cœur du public », le 8 novembre 2022
- le trophée entreprise de l'année remis par l'association YAGO, le 1er décembre 2022
- le prix de l'innovation sociale et sociétale lors de la cérémonie des Trophées des entreprises d'Alsace, le 9 mars 2023
- lauréat du concours « 4S, semeurs d'innovation », Crédit Mutuel, juin 2023
- lauréat du concours « le numérique, accélérateur d'impact », fondation Free, novembre 2023.

III. <u>Les modalités de poursuite de la démarche Okoté en Alsace</u>

S'appuyant les trois années d'expérimentation de la démarche Okoté, conduite à l'échelle alsacienne, il vous est proposé de poursuivre l'engagement de la Collectivité européenne d'Alsace dans cette dynamique de coopération pour la création de solutions et services nouveaux en territoires.

Il vous est ainsi proposé de renouveler le partenariat cadre établi entre la collectivité départementale et France Active Alsace. A ce titre, une nouvelle convention, jointe en annexe au présent rapport, fixerait les modalités de ce partenariat, qui formaliserait les engagements des parties ainsi que les fonds qui seraient engagés par la Collectivité pour abonder le fonds Okoté, pour l'année 2024.

Deux instances permettront d'assurer le suivi de la démarche Okoté :

- Le comité d'engagement partenarial, composé de représentants des services des partenaires principaux : CeA, Eurométropole de Strasbourg, la Communauté d'agglomération de Haguenau et Mulhouse Alsace Agglomération ;
- Les commissions territoriales de la CeA émettront un avis sur les projets à soutenir par la CeA.

Enfin, il vous est proposé que la Vice-Présidente de la CeA en charge du service public alsacien et de la transformation de l'action publique assure le suivi de la démarche Okoté à l'échelle alsacienne.

IV. Un budget partenarial

Au-delà de la démarche de « mécénat », Okoté mobilise et fédère plusieurs acteurs qui s'impliquent également dans son financement : l'Eurométropole de Strasbourg, l'Agglomération de Mulhouse, la Communauté d'agglomération de Haguenau. De plus, Okoté bénéficie d'un soutien du Fonds de Solidarité Européen (FSE).

S'agissant de la CeA, il vous est proposé un co-financement au titre de l'année 2024 d'un montant total de 142 000 € selon la répartition suivante : d'une part, une subvention de fonctionnement annuelle d'un montant de 87 000 € et d'autre part, une subvention d'investissement annuelle de 55 000 €.

La Commission du service public alsacien et de la transformation de l'action publique réunie le 27 juin 2024 a émis un avis favorable à cette proposition.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- de prendre acte du bilan positif de l'expérimentation sur la période 2021-2023 de la démarche Okoté sur l'ensemble du territoire alsacien, portée par l'association France Active Alsace ;

- D'approuver la poursuite de la participation active de la Collectivité européenne d'Alsace pour l'année 2024 à la démarche Okoté sur territoire alsacien, sous la conduite de l'Association France Active Alsace ;

- D'approuver la convention partenariale et financière, jointe en annexe au présent rapport, à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et France Active Alsace pour la mise en œuvre de la démarche Okoté sur l'année 2024 et de m'autoriser à la signer ;

- De décider que Madame la Vice-Présidente de la Collectivité européenne d'Alsace en charge du service public alsacien et de la transformation de l'action publique assure le suivi de la démarche Okoté à l'échelle alsacienne ;

- D'attribuer, dans ce cadre et pour l'année 2024, à France Active Alsace des aides financières d'un montant total de 142 000 € selon la répartition suivante :

  - une subvention de fonctionnement d'un montant de 87 000 € destinée à lui permettre d'assurer la gestion, l'animation et l'accompagnement des porteurs de projet
  - et une subvention d'investissement d'un montant de 55 000 € affectée au fonds d'abondement des projets au titre de la démarche Okoté. France Active Alsace est autorisée, en application du dernier alinéa de l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales, à reverser en cascade aux porteurs de projet cette subvention d'investissement ;

- De déroger exceptionnellement au règlement budgétaire et financier de la Collectivité en prévoyant le versement d'une avance de 70% de la subvention d'investissement

Les modalités de versement de ces subventions sont définies dans le projet de convention partenariale et financière précitée.

Les crédits seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

Programme	*Opération*	*Enveloppe*	*Tranche*	*Natures analytiques*	*Montant*
P245	*O002*	*P24E01*	*T03*	*(3782)-65-65748-67*	*87 000€*
P245	*O002*	*P245E02*	*T04*	*(3783)-204-20421-67*	*55 000€*
TOTAL					***142 000 €***

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Signé électroniquement par :
Frédéric BIERRY
Date de signature : 26/06/2024
Qualité : Président de la Collectivité européenne d'Alsace